



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

22/AR43

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service 

Affiché

le 26 JUIL. 2022

22/AR43 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE POUR LES MESURES D'URGENCES

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2212-2 (5°) et (6°),

VU le Code de la Santé Publique, et notamment son article L3213-2,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (4ème) pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté 20/AR53 en date du 12 juin 2020 portant délégation de fonctions et signature aux adjoints au Maire, pour les mesures d'urgences,

VU la délibération 2022/151/S du 22 juillet 2022 portant élection d'un adjoint au maire et mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire,

VU l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire en cas de danger immédiat, de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prévenir et de faire cesser les accidents et fléaux calamiteux, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de conclure les marchés et accords-cadres pour faire face à une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles telle que notamment une catastrophe technologique ou naturelle,

ATTENDU qu'il convient d'abroger l'arrêté 20/AR53 en date du 12 juin 2020 susvisé,

ATTENDU qu'en cas d'absence et d'empêchement du Maire, il est nécessaire, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de fonctions et signature aux Adjointes au Maire pour faire face aux situations d'urgence imminente,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 20/AR53 en date du 12 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Josée MASSI, 1^{er} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente telles que notamment :

- le soin de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,
- le soin de prévenir et de faire cesser les accidents et fléaux calamiteux, de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure,
- la préparation, la passation et la signature des marchés conclus pour faire face à des situations d'urgence impérieuse résultant d'une circonstance imprévisible telle que notamment une catastrophe technologique ou naturelle (article R.2122-1 du Code de la Commande Publique),

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josée MASSI, 1^{er} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 2^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CAVANNA, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Magali TURBATTE, 3^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali TURBATTE, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Yann TAINGUY, 4^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann TAINGUY, 4^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Virginie PIN, 5^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie PIN, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Dominique ANDREOTTI, 7^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ANDREOTTI, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Patrice CAZAUX, 8^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice CAZAUX, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Pascale JANVIER, 9^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale JANVIER, 9^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Valérie MONDONE, 11^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 13 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie MONDONE, 11^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 14 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Hélène AUDIBERT, 13^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 15 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène AUDIBERT, 13^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Laurent BONNET, 14^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 16 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BONNET, 14^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Josy CHAMBON, 15^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 17 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josy CHAMBON, 15^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 18 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Martine BERARD, 17^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 19 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BERARD, 17^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Amaury CHARRETON, 18^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 20 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amaury CHARRETON, 18^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Caroline DEPALLENS, 19^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 21 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DEPALLENS, 19^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Erick MASCARO, 20^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 22 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Erick MASCARO, 20^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Marcelle GHERARDI, 21^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 23 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marcelle GHERARDI, 21^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Guy LE BERRE, 22^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 2.

ARTICLE 24 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Adjointes cités aux articles 2 à 23.

ARTICLE 25 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

ARTICLE 26 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 27 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon, est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 22 juillet 2022



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer

Imc1166847

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2022-07-26T09-50-05.00 (MI238986300)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220722-Imc1166847-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 22/AR43 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE POUR LES
MESURES D'URGENCES

Date de décision : 22/07/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Acte : 99_AR-083-218301372-20220722-
Imc1166847-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/07/22 à 09:50

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 26/07/22 à 09:50

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 26/07/22 à 09:55